

CR DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE DU 12 DECEMBRE 2016

La 2^{ème} réunion du comité de suivi du protocole 2016-2019 (CSP) s'est tenue le 12 décembre 2016, sous la présidence du directeur général.

Performance DGAC

La DSNA a fait le point sur :

- La mise en place des expérimentations contrôleurs au CRNA/E cet été et au CRNA/SO (mise en service de EEE en novembre).
- La mise en place du registre individuel des heures de contrôle.

La DSAC a évoqué le dossier RBO qui fait l'objet d'un GT protocolaire.

FO a demandé qu'une 1^{ère} réunion du comité de suivi de la performance prévu dans le protocole (§7 -page 73) soit organisée au 1^{er} trimestre 2017.

Point sur les GT

- GT 1 « Epreuves pour les agents demandant un détachement loi MOPP » :
Malgré la position unanime des OS qui ne voient pas l'intérêt de ces épreuves qui ne sont pas prévues par la loi MOPP, le DG a confirmé la poursuite de ce GT.
- GT 4 « Sauvadet » : A la demande de FO, une première réunion se tiendra le 23 janvier 2017 qui examinera les modalités de mise en œuvre de la prolongation du dispositif de titularisation en faveur des agents contractuels concernés.
- GT 14 Filière Technique « énergie et climatisation » DSNA :
Suite à notre demande, le groupe de suivi sur l'énergie et la climatisation est transformé en GT. Il sera animé par Alexandre CROZAT (Chef du SNA Nord). Ce GT a pour but de créer une coordination et un pilotage national de l'ensemble des entités énergie et clim.
- GT 17 « organigrammes des DSAC-IR » :
FO a rappelé son opposition à la suppression des postes de chef DSR et chef DGR dans les DSAC-IR. La CFDT s'est déclarée peu convaincue par les propositions de l'administration..
- GT 22 « Entités logistiques régionales communes » :
FO a remis au DG la déclaration jointe en annexe.
Suite à cette déclaration, le Directeur Général a demandé que les premières réunions du GT portent sur la rédaction d'un cadre de travail pour les comités locaux de propositions (CLP). FO a transmis des propositions à l'administration sur les différents points que ce cadre devrait traiter.
- GT 28 Télétravail :
La mise en œuvre va débuter au 1^{er} trimestre 2017. Une décision de gestion sera présentée au CT DGAC et au CHSCT DGAC en janvier puis diffusée aux services.

Mesures indemnitaires

- Pour les attachés, la revalorisation de 75 euros par mois a été mise en paye en novembre avec rappel au 01/08/2016.
- Pour les adjoints et les assistants : les revalorisations (40 euros/mois pour les adjoints et 55 euros/mois pour les assistants) seront sur la paye de décembre avec rappel au 01/08.
- La PIPC pour 2015 d'un montant de 100 euros a été versée à tous les personnels sur la paye de novembre.
- Régime indemnitaire des personnels techniques :
Le décret prévoyant la mise en place du nouveau régime indemnitaire simplifié (RIS) pour les 4 corps techniques au 01/07/2017 devrait être signé dans les tous prochains jours.
L'arrêté relatif aux expérimentations contrôleurs a été signé.
Les autres arrêtés sont en cours d'instruction au guichet unique FP/Budget. Ces arrêtés seront présentés en CT DGAC fin janvier.

FO qui a obtenu l'exclusion du RIFSEEP et la création du RIS demande que tous les textes soient signés avant l'élection présidentielle du printemps 2017.

- Prime licence de surveillance pour les TSEEAC :

Contrairement à l'UTCAC qui a accepté que le paiement de cette prime soit repoussé au 01/07/2017 (avec le RIS), FO a demandé que l'engagement protocolaire (paiement de cette prime au 01/01/2017) soit respecté et qu'une mesure en gestion soit prévue pour couvrir la période de janvier à juin 2017. Le SG s'est engagé à examiner la demande de FO.

Par ailleurs FO continue à dénoncer le fait que cette prime ne soit pas versée dans les mêmes conditions à tous les agents détenant une licence de surveillance (IEEAC, attachés, CTE..).

- Prime pour les ouvriers d'Etat :

- Prime Spécifique d'Habilitation (Ouvriers d'Etat)

La PSH passera, pour les électrotechniciens et climaticiens détenteurs d'une autorisation d'exercice, de 103,44 à 123,44€/mois, au 01/01/2019.

- Prime de Technicité Ouvrier (Ouvriers d'Etat)

La part fixe de la PTO passera, pour les électrotechniciens et climaticiens détenteurs de l'autorisation d'exercice, de 115 à 195€ (60€ en 2017 à la date de publication des textes, 20€ au 01/01/20018).

La part fixe de la PTO passera, pour les ouvriers titulaires d'une licence aéronautique, de 115 à 215€ (60 € en 2017, 20€ au 01/01/20018, 20€ au 01/01/2019).

La part fixe de la PTO passera, pour les groupes 5 à 7 sans licence, de 120 à 220€ (60€ en 2017, 20€ au 01/01/20018, 20€ au 01/01/2019).

La part fixe de la PTO passera, pour les groupes hors catégorie sans licence, de 135 à 235€ (60€ en 2017, 20€ au 01/01/20018, 20€ au 01/01/2019).

- Prime de Qualification (Ouvriers des Parcs et Ateliers)

Elle sera augmentée de 35€ par mois en 2017, dès publication au journal officiel, ce qui portera cette prime annuelle de 420€ à 840€.

PPCR pour les TSEEAC

Le CSP a examiné le projet de modification du statut TSEEAC afin de prendre en compte les nouvelles grilles indiciaires des 3 grades TSEEAC et de la grille RTAC. Les nouveaux indices terminaux sont les suivants :

	Echelon	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Tseeac Classe Normal	10	593	601	608
Tseeac classe Principal	7	626	633	644
Tseeac classe exceptionnelle	7 (durée=3ans)	710	712	715
	8		729	736
Tseeac détaché RTAC	6 (durée= 3ans)	720	722	725
	7		741	761

FO non signataire du protocole PPCR dans la Fonction publique, contrairement à l'UNSA, regrette l'allongement de carrière induit par les nouveaux échelons et la suppression des RDL.

NBI pour les personnels à statut Equipement

Le CSP a examiné le projet d'arrêté permettant de verser en 2017 :

- 10 points de NBI supplémentaires au TSDD.
- 15 points de NBI supplémentaires aux ITPE.

Ce texte va être transmis au guichet unique FP/Budget.

Subrogation pour les agents contractuels

A la demande de FO, la procédure de subrogation pour les agents contractuels de la DGAC sera mise en place en 2017. Au préalable, un recensement des caisses primaires d'assurances maladies (CPAM) des agents concernés sera réalisé.

Cette procédure permettra qu'en cas d'arrêt maladie ou de congé maternité, l'agent continuera à percevoir son salaire selon le cadre réglementaire d'ancienneté. La DGAC percevra directement de la sécurité sociale les indemnités journalières dues à l'agent rendant ainsi les échanges transparents pour les agents.

Vos représentants : Olivier Richard (SNICAC-FO) ; Pierre Gaubert et Adeline Gaugry (SNPACM-FO) ; Eric Lallis, Vincent Bachelier et Yann Lafitte (SNNA-FO) ; François Araque (FO SNIA)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>



**SNICAC · SNNA · SNPACM**
Syndicats FO de la DGAC

Force Ouvrière DSAC-SO BP 70116 33704 MERIGNAC CEDEX

www.fodgac.fr

DECLARATION FO COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE DU 12/12/2016

Une première réunion du GT Logistique s'est tenue le 18/11 et a permis de valider un mandat. Par contre, lors de cette réunion, nous avons fait part de notre désaccord sur la façon dont les responsables du GT veulent mener ces travaux.

Au vu du calendrier proposé, il semblerait que le GT se transforme en chambre d'enregistrement de travaux qui seraient menés dans chaque région en tenant compte des seules orientations du protocole. S'il nous semble nécessaire que des discussions se tiennent localement pour adapter cette réorganisation, il nous paraît indispensable que dans un premier temps, soit défini au niveau national un certain nombre d'orientations et en particulier:

Comment dans le futur la DGAC veut répondre aux besoins des services dans le domaine de la logistique et quel sera demain le rôle des agents qui travaillent sur ces fonctions

Qu'on définisse un cadre plus précis avec des orientations pour que les Comités Locaux de Propositions abordent un certain nombre de points et en particulier l'accompagnement social des personnels.

Si notre organisation syndicale n'est pas opposée à cette réorganisation, elle doit, selon nous, permettre aux agents, qui sont sur cette activité, d'avoir une vision claire de leur avenir. Nous ne pourrions pas accepter que les travaux de ce GT se limitent à un simple transfert des personnels de la DSAC vers la DSNA et qu'au fur et à mesure des départs une sous-traitance totale de ces fonctions se mette en place.

Une fois de plus, nous tenons à vous alerter: depuis quelques années, les personnels sont soumis régulièrement à des réorganisations, restructurations et à des baisses d'effectifs qui modifient profondément leurs conditions de travail et créent parfois un « mal vivre » au travail. Après plusieurs années de service, certains agents ont l'impression de n'avoir plus de véritable rôle et de servir de simple bouche trou au bon vouloir de la hiérarchie locale.

Nous vous demandons donc d'intervenir pour que les travaux de ce GT soient réorientés et que les responsables locaux soient sensibilisés au suivi et à l'information des agents sur ces dossiers de modernisation des fonctions supports.

Merci de votre attention.

